

Suresnes, le 20 juillet 2020

Madame Barbara Pompili

Ministre de la Transition Ecologique

246, Boulevard St Germain

75700 Paris

Madame la Ministre,

Au nom du Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA), je tenais à vous féliciter pour votre récente nomination en tant que Ministre de la Transition Ecologique, et vous adresser mes plus sincères vœux de réussite au sein de ce nouveau Gouvernement.

Le CNPA est l'organisation représentative des 142.000 entreprises des services de l'automobile et de la mobilité, 5^e branche économique de France, totalisant 500.000 emplois répartis sur l'ensemble du territoire, au sein de 19 métiers œuvrant en faveur de la mobilité quotidienne des Français (commerce automobile, entretien-réparation, contrôle technique, deux-roues, recyclage, location de véhicules, stations-service, stationnement, écoles de conduite, startups de la mobilité, ...).

La crise sanitaire que nous venons de vivre a permis de mettre en lumière le caractère indispensable des métiers des services de l'automobile et de rappeler que la mobilité est un besoin vital pour les Français. Cette crise a conduit à une prise de conscience collective quant à l'urgence de garantir à chacun une mobilité conciliant impératifs sanitaires, économiques, climatiques, écologiques et sociétaux.

A l'instar de nombreux autres secteurs, **les services de l'automobile ont subi de plein fouet les conséquences économiques de la crise sanitaire du Covid-19**. Si le CNPA salue les mesures d'urgences mises en œuvre par le Gouvernement pour maintenir l'activité des entreprises et préserver l'emploi, nos ETI, PME et TPE évoluent dans un contexte économique dégradé et les perspectives à court-moyen terme demeurent peu favorables, voire inquiétantes pour certains de nos métiers.

Le CNPA est particulièrement inquiet des évolutions de certains dispositifs d'aide – que ce soit l'activité partielle ou les exonérations de charge, qui vont concerner les secteurs les plus durablement affectés par la crise sanitaire, à l'instar du tourisme. De nombreuses entreprises de notre secteur, telles que les entreprises de location de véhicules de courte durée, ne sont pas éligibles aux exonérations de charges sociales envisagées.

Ainsi, alors que les loueurs ont été considérés comme « activités essentielles à la Nation » au regard de l'arrêté du 14 mars 2020 et sont restés ouverts dans ce cadre pendant toute la période de confinement, le chiffre d'affaires résiduel généré en l'absence de clients n'aura pas suffi ni à couvrir les frais d'ouverture, ni les frais d'exploitation liés entre autres au coût de détention de la flotte automobile immobilisée.

Alors que le secteur représente le 3^e poste de dépenses touristiques, et à ce titre devant être éligible aux mesures de soutien du plan Tourisme, les acteurs de la location de courte durée n'ont pas été intégrés à la Liste S1 et sont relégués en liste S1 bis, en tant qu'activité connexe au tourisme. Aujourd'hui 90% des entreprises du secteur ne seront pas éligibles aux exonérations de charges, soit parce que ce sont des ETI, soit parce qu'elles n'atteignent pas les 80 % de baisse de chiffre d'affaires sur la période donnée. La pérennité de certaines de ces entreprises pose aujourd'hui question de manière critique.

Pendant toute la période de crise, **le CNPA a collaboré étroitement, aux côtés du Gouvernement, au Plan de relance de la filière automobile annoncé par le Président de la République le 26 mai dernier.** La relance de la filière automobile repose, non seulement sur l'amont, mais également sur l'aval de la filière, qui apparaît, à certains égards, comme encore plus fragilisée que l'amont. Les services de l'automobile représentant 500 000 emplois implantés dans l'ensemble des territoires, il est impératif de préserver ces activités générant des retombées économiques importantes au niveau local.

Lancée dans le cadre du Plan de relance, **la nouvelle prime à la conversion, entrée en vigueur le 1^{er} juin, bénéficie d'un large succès.** Alors que la nouvelle version de la prime est réservée aux 200 000 premiers véhicules, 140 000 primes ont été écoulées à la mi-juillet suite au lancement du nouveau dispositif. Le CNPA, qui a porté cette mesure dans le cadre du Plan de relance, se félicite de cet engouement qui a permis à la fois un véritable rebond du marché automobile – par contraste avec d'autres Etats membres de l'Union européenne - et d'accompagner les Français dans leurs besoins de mobilité.

Rappelons que depuis le 1^{er} juin, la prime à la conversion a ainsi été élargie afin d'augmenter le nombre de ménages pouvant bénéficier de l'aide, les critères d'éligibilité pour la mise au rebus ont été assouplis, et les montants de l'aide ont été augmentés pour l'ensemble des véhicules éligibles. Sont éligibles les véhicules électriques et hybrides rechargeables, neufs ou d'occasion, ainsi que les véhicules thermiques neufs ou d'occasion inférieurs à 137 g de CO₂ / km, immatriculés depuis septembre 2019.

La bonne dynamique sur le marché de l'occasion et des ventes de véhicules moyenne gamme traduit le fait que la prime à la conversion atteint son objectif social, en permettant d'aider en priorité les ménages modestes, qui n'ont pas forcément les moyens d'acheter des véhicules neufs ou haut de gamme.

Nous estimons que l'objectif des 200.000 primes pourrait être atteint à la 2^e quinzaine du mois d'août, comme nous l'avons communiqué à vos services, à la Direction Générale de l'Energie et du Climat. La tendance constatée au cours des dernières semaines ne préfigure pas le rythme des ventes cet été et à la rentrée – le secteur demeure très fragilisé et les perspectives de marché imprévisibles.

Le CNPA travaille dès à présent aux côtés de vos services et du Ministère de l'Economie sur les modalités de la prochaine prime à la conversion, qui prendra la suite du dispositif actuel. Compte tenu des enseignements tirés des anciennes versions du dispositif et des enjeux en matière de finances publiques, il est indispensable de maintenir une aide à visée sociale et écologique, en gardant le périmètre actuel de véhicules éligibles, tout en ajustant les montants et en ciblant en priorité les ménages les plus modestes. Nous suggérons de maintenir le périmètre des véhicules actuellement éligibles tout en diminuant les montants des primes accordées.

Comme l'illustrent les propositions de la Convention citoyenne pour le climat, il est crucial de maintenir des dispositifs de soutien qui fonctionnent et qui ont démontré toute leur efficacité sur le plan écologique, environnemental et social. Au-delà des leviers incitatifs au renouvellement du parc, il est indispensable de **mettre en œuvre des dispositifs en faveur de l'entretien du parc roulant de 40 millions de véhicules, pour aider les ménages modestes à favoriser l'entretien-réparation automobile**. Dans ce cadre, le CNPA suggère de développer des mesures telles qu'un « Chèque entretien-réparation » ou « Chèque mobilité », qui permette d'accompagner les ménages, à l'image de ce qui a été développé avec succès dans le cadre du « Coup de pouce réparation vélo ».

Au cœur de cet écosystème des mobilités que le CNPA représente, **les entreprises du commerce et de la réparation du cycle jouent un rôle majeur pour développer l'usage du vélo en France et permettre aux Français de diversifier leurs pratiques de mobilité**. Le CNPA est également la seule organisation professionnelle présente à Station F, avec le *Moove Lab*, l'incubateur de startups des mobilités qui accélère de nombreuses jeunes pousses, notamment dans le domaine du deux-roues.

Comme nous avons eu l'occasion de l'évoquer avec votre prédécesseur, Elisabeth Borne, le CNPA soutient pleinement le Plan Vélo, et notamment l'opération « Coup de pouce réparation vélo ».

A l'occasion du lancement de l'Académie des métiers du vélo, qui permettra de former 250 nouveaux mécaniciens vélos grâce à l'appui de l'Institut National du Cycle et du Motorcycle (INCM), nous souhaiterions souligner le rôle prépondérant de notre organisation professionnelle dans la formation des métiers du vélo. En effet, l'INCM, présidé par Nadine Annelot, est une institution paritaire de branche qui élabore, depuis plusieurs décennies, une politique de formation professionnelle pour les métiers du cycle, en lien avec la Convention collective nationale des services de l'automobile, du commerce et de la réparation du cycle et du motorcycle, que le CNPA pilote et administre avec ses partenaires sociaux.

La politique de formation aux métiers du cycle est entièrement financée par les entreprises de la branche, qui reversent leurs contributions à l'opérateur de compétences dédié, l'OPCO Mobilités, et qui a été cofondé par le CNPA. Grâce à nos formations, les magasins de cycles disposent de collaborateurs dotés d'un véritable socle de compétences – la formation de mécaniciens cycles s'effectue en 400 heures. Ces formations sont d'autant plus utiles et nécessaires que le ministère de l'Éducation Nationale ne propose plus de formation vélo depuis une vingtaine d'années.

Vous l'aurez compris, le CNPA représente un écosystème complet et équilibré entre les différentes formes d'entreprises et de solutions de mobilités, qui agit en responsabilité sur toute la politique de formation de la Branche, avec en son sein, un organisme de référence – l'INCM – qui situe aux avant-postes de la filière de formation vélo en France, au service d'une expertise française dans ce domaine.

La filière cycle du CNPA dispose donc de tous les atouts nécessaires pour accélérer la pratique du vélo en France, et se tient aux côtés des pouvoirs publics pour accompagner la mise en œuvre des dispositifs en faveur de l'usage du vélo.

La crise sanitaire constitue aujourd'hui une réelle opportunité pour les professionnels de notre filière d'innover, de réinventer et de repositionner leurs modèles managérial, social, économique, environnemental. La conscience de ces mutations et la détermination à agir **nous ont amené à lancer il y a un an une démarche d'accompagnement des entreprises de la filière des services de l'Automobile et de la Mobilité sur la voie d'un développement durable et responsable**, en partenariat avec le « Club Génération Responsable ».

Cette démarche se traduit par un programme sectoriel que nous souhaitons ambitieux au regard de la prégnance des enjeux. Il se décline en plusieurs actions, le déploiement d'un référentiel et d'un label sectoriel « Service Responsable » sur l'ensemble des métiers, la valorisation des actions exemplaires menées par les chefs d'entreprise du secteur dans le cadre de « R Awards », ou la mise en place d'un « Comité des parties prenantes » à la démarche Développement Durable au sein des instances de gouvernance du CNPA.

Comme nous l'avions exposé à votre prédécesseur, nous serions très honorés si vous acceptiez de placer cette démarche sous le Haut Patronage de votre ministère, ce qui représenterait un signal fort pour l'engagement des acteurs de notre filière pour un développement durable et responsable de leurs métiers et de leurs entreprises.

Dans ce contexte, et compte-tenu du grand nombre d'enjeux précités, nous souhaiterions vous proposer une rencontre très rapidement, qui permettrait de vous présenter les enjeux d'actualités de notre secteur et nos propositions. Nous restons à votre entière disposition, ainsi qu'à celle de vos collaborateurs, pour fixer une date de rendez-vous à votre convenance.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de ma haute considération.



Francis Bartholomé

Copie :

- Monsieur Jack Azoulay, Directeur de cabinet
- Monsieur Alexandre Chevallier, Conseiller énergie et climat
- Monsieur Sylvain Durand, Conseiller budgétaire et relance